

*COURRIER ARRIVÉ  
- 1 DEC. 2016  
Malemort-du-Comtat*

**COPIE POUR INFORMATION**

Le directeur général

Délégation départementale de Vaucluse  
Département santé environnementale et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : **DELORME, Laurianne**  
Courriel : [ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 04 13 55 85 73  
Télécopie : 04 13 55 85 46

Réf : DD84-1116-9656-D  
En réponse à votre courrier : DD84-1116-18541-A du 28 novembre 2016

Date : 28 novembre 2016

Objet : projet PLU commune de MALEMORT DU COMTAT

**Monsieur le Directeur**  
**DREAL PACA**  
**SCADE / UEE / pôle EEE**  
**16 rue Antoine Zattara CS 70248**  
**13331 MARSEILLE CEDEX 03**

**Alimentation en eau potable :**

Rapport de présentation et annexes sanitaires :

Cette problématique a été correctement détaillée dans le rapport de présentation et les annexes sanitaires. Au vu des prévisions retenues pour les zones urbanisables ouvertes, l'augmentation des besoins en eau potable pourra être assurée.

PADD / AOP / Règlement :

Pas d'observation.

**Cimetière :**

Servitudes d'utilité publique :

L'article L 2223-5 du code général des collectivités territoriales stipule « Nul ne peut, sans autorisation, élever aucune habitation, ni creuser aucun puits à moins de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés hors des communes. Les bâtiments existants ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation. Les puits peuvent, après visite contradictoire d'experts, être comblés par décision du représentant de l'état dans le département. » Les servitudes peuvent être levées par simple autorisation du conseil municipal (article R425-13 du code de l'urbanisme). La zone 1AU secteur du cimetière devra interdire la création du puits ou forages.

En conclusion, et sous réserve de la prise en considération des remarques précédentes, mon service émet un avis favorable au nouveau document du PLU de la commune de MALEMORT DU COMTAT.

*Pour le Directeur général et par délégation,  
la responsable du service santé-environnement,*



**Stéphanie GARCIA**

Copie : Mairie de Malemort du Comtat / DDT service urbanisme

